Commission européenne pour l'efficacité de la justice
cepej
Lettre d'information

N°15 - avril 2017
www.coe.int/cepej
S'abonner/Se désabonner

Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex

La CEPEJ a pour objet l'amélioration de la qualité de la justice et de l'efficacité de son fonctionnement dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

EDITO

Rapport « Systèmes judiciaires européens - Efficacité et qualité de la justice »

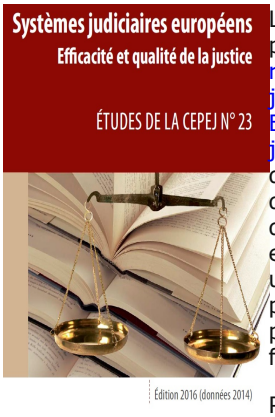

Le 6 octobre 2016, la CEPEJ a publié l'édition 2016 de son rapport « Systèmes judiciaires européens - Efficacité et qualité de la justice ». Ce rapport, qui donne une photographie détaillée du fonctionnement des systèmes judiciaires européens, et qui constitue un document de référence pour les décideurs publics, se présente sous une nouvelle forme, plus concise.

Pour la première fois, la publication du rapport de la CEPEJ est accompagnée de la publication d'un rapport thématique, portant cette année sur l'utilisation des outils informatiques dans les tribunaux européens. En 2018, lors de la publication de la prochaine édition du rapport, le thème portera sur les usagers de la justice.

La publication de ce rapport est également accompagnée de la mise à disposition des décideurs publics, des professionnels de la justice, des chercheurs et du grand public, d'un outil innovant regroupant l'ensemble des données collectées par la CEPEJ. Cette base de données dynamique, CEPEJ-STAT, permet de sélectionner des données pour certains pays, certaines années, et de générer des cartes, des graphiques et des tableaux. Elle a connu dès son lancement un très grand succès auprès du public.

Après avoir dégagé les grandes tendances du rapport dans une note de présentation, la CEPEJ a procédé à l'étude de l'impact de la publication du rapport pour chacun de ses Etats membres. Cette information a été rédigée sur la base des articles de presse recensés dans la Revue de presse et des informations fournies par les membres de la CEPEJ.

Près de 30 000 connexions internet ont été enregistrées sur le site internet de la CEPEJ au courant du mois d'octobre, lors de la publication du rapport.

Des ateliers pratiques pour promouvoir l'utilisation de CEPEJ-STAT ont été organisés au sein de toutes les entités du Conseil de l'Europe concernées. D'autres ateliers peuvent également être organisés sur demande spécifique auprès du Secrétariat de la CEPEJ.

Articles dans la Lettre d'information:

- Nela Kuburović, Ministre de la justice en Serbie
- Patrick Hezel, parlementaire français
- Impact de la publication du rapport d'évaluation dans les Etats membres du Conseil de l'Europe
- Activités en cours

Contact: cepej@coe.int

Dossier thématique: Quel impact pour le rapport d'évaluation de la CEPEJ ?

Le rapport de la CEPEJ vu par Madame la Ministre de la justice serbe, Nela Kuburović

Madame la Ministre de la justice serbe, Nela Kuburović, a été membre de la CEPEJ jusqu'en août 2016, date à laquelle elle a pris ses fonctions ministérielles.

Le Ministère de la Justice serbe, en coopération avec le Bureau du Conseil de l'Europe à Belgrade, a organisé un événement pour présenter le rapport 2016 et les travaux de la CEPEJ, le mercredi 23 novembre 2016 à Belgrade, avec la participation de représentants du pouvoir judiciaire, des institutions judiciaires compétentes, des ONG, des partenaires internationaux et des donateurs. A cette occasion, Madame la Ministre Nela Kuburović a déclaré que: « la Serbie ne fait pas partie des pays ayant la situation "la plus

critique" concernant les statistiques sur l'efficacité judiciaire, comme c'est le cas pour beaucoup de pays (...) qui s'emploient à améliorer la situation qui nous préoccupe également, à savoir la durée des affaires contentieuses et le clearance rate (taux de variation du stock d'affaires pendantes) qui n'est pas très performant ».

Madame la Ministre de la justice serbe a en outre expliqué que la CEPEJ s'emploie à améliorer l'efficacité des systèmes judiciaires dans les Etats membres du Conseil de l'Europe en vue d'assurer l'application efficace des droits civils et d'accroître la confiance des citoyens dans le système judiciaire, qui est également l'une des priorités du Gouvernement de la République de Serbie. Elle a déclaré à cet effet:

« L'objectif est de réduire le nombre d'affaires portées devant la Cour européenne des droits de l'homme et qui impliquent des institutions judiciaires des Etats membres du Conseil de l'Europe par diverses formes de violation du droit à un procès équitable ».

Elle a également indiqué qu'« au cours des deux dernières années, la coopération avec cette entité du Conseil de l'Europe s'est nettement améliorée, qu'une attention particulière est accordée aux recommandations et lignes directrices qui établissent les normes européennes pertinentes et que des progrès ont également été accomplis dans la manière dont les informations sont transmises dans le cadre de l'évaluation menée par la CEPEJ tous les deux ans; les informations fournies sont plus précises, mais les données indiquent que des efforts sont nécessaires dans de nombreux domaines et que la méthode de sauvegarde des statistiques judiciaires doit être modifiée. »

Madame la Ministre Nela Kuburović a également souligné qu'avec l'application de la nouvelle loi sur l'exécution et la sécurité, le Ministère de la Justice serbe s'attend à des améliorations significatives dans les statistiques relatives aux affaires d'exécution. Néanmoins, le Ministère doit continuer à déployer des efforts importants dans d'autres domaines, comme l'amélioration de l'efficacité des litiges civils. L'une des conclusions du rapport est précisément que la promotion et l'utilisation de modes alternatifs au règlement des litiges civils et pénaux sont nécessaires, afin de réduire le nombre d'affaires entrantes.

M. Tim Cartwright, Chef du Bureau du Conseil de l'Europe à Belgrade, a déclaré que le Conseil de l'Europe soutient les efforts de réforme en Serbie pour améliorer l'efficacité du système judiciaire. Il a souligné que les données et les conclusions du rapport de la CEPEJ sont un indicateur de succès et de progrès dans le processus d'intégration européenne, et que le Conseil de l'Europe est à la disposition de la République de Serbie en tant qu'État membre.

Le rapport indique qu'en Serbie, en 2014, il fallait 359 jours pour résoudre les affaires civiles de première instance, alors que dans l'« Ex-République yougoslave de Macédoine » il en fallait 132; 298 au Monténégro, 380 en Croatie, 532 en Italie et 603 en Bosnie-Herzégovine .

Un aperçu du nombre de litiges civils de première instance reçus en 2014 montre qu'en Serbie, en moyenne, 3,18 affaires pour 100 habitants ont été initiées en 2014, contrairement, par exemple, à l'Autriche et à l'Allemagne où le nombre est plus faible (1,11 et 1,76).

En 2014, la République de Serbie comptait 2 700 juges, soit 38 juges pour 100 000 habitants, ce qui est similaire aux systèmes judiciaires des pays de l'Europe centrale et surtout de l'Europe orientale qui fonctionnent avec un ratio de juges supérieur à celui des pays d'Europe occidentale.

Par rapport aux cycles d'évaluation précédents, et compte tenu de l'établissement d'un nouveau réseau de tribunaux, la Serbie a enregistré une tendance à la hausse du nombre de tribunaux de première instance, soit 2,2 pour 100 000 habitants, ce qui est supérieur à la moyenne européenne (2).

En ce qui concerne le nombre d'avocats, la Serbie connait une tendance à la hausse, qui est enregistrée dans la plupart des pays européens - la Serbie compte 118 avocats pour 100 000 habitants, ce qui est similaire au Monténégro, à la République tchèque et au Danemark alors que, par exemple, ce nombre est plus faible en Autriche et en Slovénie (94 et 79), et plus élevé en Italie et en Grèce (368 et 388).

Les travaux de la CEPEJ utiles aux parlementaires

Comme rapporteur spécial sur la mission Justice de la Commission des finances de l'Assemblée Nationale, j'ai eu beaucoup de plaisir et un grand intérêt à auditionner le Secrétariat de la CEPEJ sur les résultats du cycle d'évaluation du fonctionnement des systèmes judiciaires.

Ces résultats portent sur le fonctionnement quotidien des systèmes judiciaires de 45 Etats européens, ce qui permet de comparer la situation et les difficultés du système judiciaire français avec celui d'autres pays. J'ai été particulièrement intéressé de la comparaison avec nos voisins allemands, mais aussi italiens, néerlandais.

Dans une période de restrictions budgétaires importantes, en France comme ailleurs, il est particulièrement important de bien comprendre les enjeux d'une politique, les difficultés rencontrées, et les mettre en perspective pour pouvoir argumenter et défendre l'augmentation, ou tout du moins le maintien des budgets. Les tableaux, graphiques et analyses présentés

par la CEPEJ sont en ce sens très éclairants.

Je constate, sans surprise, que notre pays, par rapport à des pays comparables, reste très en retrait dans l'effort financier consacré par la Nation à son système de justice. Nous savons qu'en France la justice souffre depuis plusieurs décennies de ressources budgétaires trop limitées pour lui permettre de remplir dans de bonnes conditions sa mission essentielle au service de la société. Les Pays-Bas consacrent par exemple deux fois plus de ressources budgétaires à leur système judiciaire que nous. Ça interpelle. Si la courbe des ressources budgétaires allouées au fonctionnement du système judiciaire est légèrement ascendante depuis quelques années, cela est essentiellement dû à l'augmentation technique des salaires des personnels de justice en place, mais pas à la mise à disposition de ressources humaines ou logistiques supplémentaires.

Je note cependant que notre pays reste le seul, avec le Luxembourg, à accorder une gratuité de l'accès à la justice en première instance. Pour tous les autres pays, des droits sont à verser pour intenter une action en justice ou avoir recours à d'autres services de la compétence des tribunaux (en matière de registres notamment), Ces droits ou taxes sont plus ou moins importants selon les pays, mais je note la tendance européenne claire à faire porter de plus en plus une partie du coût du fonctionnement des tribunaux par les usagers (les justiciables) et non par les seuls contribuables. Il s'agit là d'un choix politique à faire et à assumer par les décideurs publics.

Pour rester dans l'accès au droit, je constate que les résultats présentés par la CEPEJ sont aussi très intéressants pour guider les choix politiques en matière d'aide judiciaire à destination des justiciables les plus fragiles financièrement. Faut-il limiter le nombre d'affaires éligibles et bien rémunérer les avocats, ou ouvrir plus largement le nombre d'affaires éligibles en limitant les ressources consacrées à chaque affaire ? Certains pays ont fait le choix d'allier les deux aspects, mais au prix fort.

Ce ne sont que quelques exemples qui montrent combien les travaux de la CEPEJ sont utiles pour les parlementaires, qui doivent contrôler, guider et valider les politiques de la justice.

Patrick HETZEL
Député, Membre de la Commission des finances
Assemblée Nationale, France

Impact de la publication du rapport d'évaluation dans les Etats membres du Conseil de l'Europe - Informations communiquées par les Etats membres lors de la réunion plénière de la CEPEJ (Strasbourg, 6-7 décembre 2017)

Albanie: certaines des recommandations de la CEPEJ ont été prises en compte dans le cadre de la réforme de la justice en cours en Albanie (notamment concernant la réforme de la carte judiciaire - le nombre de tribunaux de district devrait ainsi être réduit de 22 à 12). Le rapport d'évaluation de la CEPEJ a été traduit et est diffusé aux principaux acteurs du système judiciaire albanais dans le cadre du projet de coopération que la CEPEJ mène actuellement dans le pays en matière d'efficacité et qualité de la justice.

Azerbaïdjan: le rapport a été diffusé auprès des juges. Le rapport thématique a suscité un grand intérêt en Azerbaïdjan. Depuis le 1er janvier 2017, les tribunaux de commerce ont mis en place un système d'enregistrement.

Bosnie-Herzégovine: le rapport a été examiné par les membres du Conseil supérieur de la magistrature.

Bulgarie: le Conseil supérieur de la magistrature s'est montré particulièrement intéressé par le rapport mais la traduction n'a pas encore été finalisée. La version bulgare du rapport devrait bientôt être publiée.

Chypre: le rapport a été présenté au Président de la République, qui est aussi avocat. Il a également été présenté à la Commission juridique du Parlement. Le Vice-président de cette commission a publié le document de présentation du rapport dans le journal. Il a également été remis au ministère des Affaires étrangères. Il est à espérer une augmentation du budget de la justice par le gouvernement.

République tchèque: le rapport a été présenté au réseau des juges. L'intérêt particulier porté au rapport d'évaluation par la Cour suprême et la Chambre des notaires a été souligné.

France: le rapport a été largement diffusé, notamment parmi les responsables politiques. Le Secrétariat de la CEPEJ a été auditionné sur la base du rapport d'évaluation par le Rapporteur spécial de l'Assemblée Nationale en vue de la préparation du budget de la justice 2017. De même, le Président du CEPEJ-GT-EVAL a été auditionné par le Président de la Commission des lois du Sénat et sa commission sur les réformes de la justice.

Géorgie: après la publication du rapport, en novembre 2016, le Conseil Supérieur a organisé une réunion à laquelle toutes les institutions impliquées dans la préparation du rapport d'évaluation ont été invitées. Des mesures concrètes ont été présentées afin d'améliorer le fonctionnement et de coordonner les activités pour la préparation du prochain rapport. Les résultats du rapport ont également été présentés lors de la conférence annuelle des juges en décembre 2016. La base de données dynamique de la CEPEJ (CEPEJ-STAT) a été présentée lors de cette conférence. Le Secrétariat a été invité à présenter cet outil aux juges géorgiens. Les résultats de la CEPEJ permettent d'avoir une image de la situation à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Ils ont été utilisés pour rédiger le plan d'action du Plan de réforme stratégique adopté par de

nombreux organes (ministère de la Justice, Conseil supérieur de la magistrature, ministère de l'Intérieur, Parlement, Bureau du défenseur public (Office of the Public Defender), Centre d'aide juridique, etc.). Il devrait être mis en œuvre sur la période 2016-2020.

Allemagne: il y a eu peu de réactions des media concernant le rapport. Ceci est principalement dû au fait que le rapport n'a pas été traduit.

Grèce: la manière la plus efficace de diffuser le rapport est d'organiser des réunions avec un nombre limité de participants tels que des juges (en particulier les présidents des tribunaux) et des avocats. Il a été souligné que les media présentent généralement des situations en utilisant de mauvais indicateurs. Par conséquent, il est important d'être prudent quant à l'information transmise (surtout lorsqu'une étude sur les relations media-systèmes judiciaires est envisagée). Il a été suggéré de créer des lignes directrices sur la façon de présenter des données dans la presse. La confiance du public est très sensible à cette information, surtout en période de crise économique.

Hongrie: le rapport a été largement diffusé aux organes de décisions, aux institutions ayant fourni les données et à la presse. Il y a eu peu de réactions de la part de la presse.

Islande: le rapport a suscité un grand intérêt, en particulier pour le Conseil de la magistrature qui utilise ce dernier. Le ministère de l'Intérieur devrait prendre davantage connaissance du rapport.

Irlande: il y a eu un débat public ouvert entre le pouvoir judiciaire et le ministère de la Justice concernant le coût pour mettre en place le Conseil de la magistrature. La discussion a été étayée avec le matériel mis à disposition par la CEPEJ. Le membre irlandais a eu l'occasion de présenter le rapport aux principaux gestionnaires des tribunaux.

Italie: la couverture médiatique a été modeste, malgré plusieurs articles publiés dans les principaux journaux. Un événement important a été organisé avec le Président du Conseil supérieur de la magistrature et le Président de la Cour suprême. Le membre Italien a été invité à participer activement à la réalisation d'une analyse comparative. Les panels restreints sont considérés utiles pour mettre en évidence des éléments spécifiques.

Lettonie: la couverture médiatique du rapport s'est concentrée sur les questions les plus importantes (par exemple: le nombre de tribunaux, le salaire des juges, le nombre de juges, la formation, les délais, etc.). La situation de la Lettonie est comparée à celle d'autres pays et pas seulement des pays voisins. Un séminaire consacré aux délais s'est tenu. Le rapport a également été publié sur le site internet de la Cour suprême.

Lituanie: les informations relatives au rapport ont été communiquées au ministère de la Justice et à toutes les autorités concernées. Le nouveau Conseil de la magistrature a été élu en novembre. Certaines questions ont été discutées avec le Président de l'Etat et le Président du Conseil de la magistrature. Les informations sur le contenu du rapport ont été préparées pour les media et se sont concentrées sur la durée des procédures, notamment en matière pénale. Les récentes élections au Parlement n'ont pas permis à ce dernier d'accorder une attention particulière au rapport.

Luxembourg: les informations ont été publiées sur le site internet de l'administration judiciaire. Le rapport est essentiellement lu par le pouvoir judiciaire. Le rapport est utilisé pour constater ce qui a été réalisé mais il n'est pas utilisé pour discuter des problèmes qui pourraient être soulevés. L'utilisation du rapport en vue de réformer le système constituerait un progrès notable.

Malte: le rapport a été diffusé auprès des parties concernées (juges, ministres, avocats, ...). Il est prévu d'organiser une réunion sur la base de données. Le rapport et la base de données dynamique de la CEPEJ seront présentés ensemble. En raison de la situation politique (élection présidentielle), aucun article n'a été publié à Malte. Après les élections, les media seront peut-être davantage intéressés à publier des articles relatifs au rapport.

Monaco: le rapport suscite l'intérêt des autorités judiciaires et des professions juridiques. Depuis juillet 2016, un texte a été publié et les responsables des tribunaux et de l'administration de la justice se sont réuni le 12 décembre. Etaient inclus à cette réunion les rapports de la CEPEJ, Editions 2014 (données 2012) et 2016 (données 2014). La couverture médiatique fut très importante, en particulier pour la Direction des services judiciaires, qui représente une force de proposition pour le budget alloué à la justice. Les sujets importants concernent la charge de travail des procureurs et l'informatisation de la justice. Une discussion est en cours avec le ministère des Finances afin d'isoler le budget des tribunaux de celui des services du ministère public. La couverture médiatique est également importante pour:
- les syndicats de juges (notamment en ce qui concerne les éventuelles augmentations budgétaires) et,
- le Conseil supérieur de la magistrature (le rapport est un moyen de faire des propositions de réflexion et d'action).

Monténégro: le ministère de la Justice s'intéresse beaucoup au rapport. Le ministère de la Justice a publié le rapport sur son site Internet et en a informé les institutions concernées. La question de la traduction doit également être prise en compte; il s'agit d'une activité coûteuse et chronophage, mais il a été garanti que les meilleurs efforts seraient consentis pour la réaliser. La base de données dynamique, CEPEJ-STAT, est utilisée pour des décisions stratégiques importantes et représente un outil primordial pour comparer le Monténégro avec d'autres pays.

Pays-Bas: le Conseil de la magistrature a publié le rapport sur son site internet. Le Tableau de bord de la justice (Justice Scoreboard) de la Commission européenne fait l'objet d'une plus grande attention que le

rapport CEPEJ.

Portugal: le rapport a été publié sur le site internet du ministère de la Justice et sur sa page Facebook. Il y a eu un communiqué de presse du ministère de la Justice et un retour positif concernant le rapport sur les nouvelles technologies, qui est l'une des priorités du gouvernement.

Roumanie: le rapport a été publié sur le site internet du ministère de la Justice afin de le rendre visible à toutes les parties concernées par le domaine de la justice. En ce qui concerne la traduction, les ressources nécessaires pour la réalisation de cette dernière sont en cours d'identification.

Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de réaction spécifique relative au rapport, mais le plus important est que les données ont été prises en compte immédiatement après la publication: ceci est considéré comme essentiel pour les propositions concernant les amendements relatifs aux questions judiciaires.

À l'heure actuelle, des lois sont proposées concernant le statut des juges et le rapport constitue un outil important afin de guider les autorités judiciaires.

Fédération de Russie: le rapport a été diffusé aux unités de statistiques de la Cour. Les données ont été utilisées pour répondre aux questions de la presse et du Parlement. Le rapport principal n'a pas suscité un grand intérêt pour les media. Cependant, le rapport thématique sur les nouvelles technologies dans les tribunaux a été particulièrement intéressant pour le système judiciaire.

Serbie: le ministère de la Justice, en collaboration avec le Conseil de l'Europe, a organisé un événement pour la présentation du rapport et de la base de données dynamique CEPEJ-STAT le 23 novembre 2016 (le même jour que celui de l'adoption de la loi sur la violence domestique et du Code pénal). Il y avait plus de 50 participants (représentants du pouvoir judiciaire, ONG...). Toutes les personnes présentes étaient extrêmement enthousiastes. La base de données dynamique CEPEJ-STAT a été reconnue comme un excellent outil, très utile. Les conclusions du rapport sur l'efficacité judiciaire ont été prises en compte afin de réduire l'arriéré judiciaire.

République slovaque: le ministère de la Justice et le Conseil supérieur de la magistrature travaillent actuellement sur une nouvelle manière d'évaluer les juges.

Le Tableau de bord de la justice (Justice Scoreboard) de la Commission européenne suscite un intérêt plus important pour les media que le rapport de la CEPEJ.

Espagne: la thématique la plus couverte par la presse concernait le nombre de juges. L'Espagne a un nombre de juges inférieur à celui des autres pays (les conseillers judiciaires sont plus nombreux que les juges).

Suisse: il y a eu peu de couverture médiatique du rapport. Cependant, cet automne, une session a été organisée avec tous les secrétaires généraux de toutes les cours d'appel cantonales ainsi qu'une session avec tous les présidents des cours suprêmes cantonales. Au cours de ces sessions, les statistiques du système judiciaire suisse ont été présentées.

« **L'ex-République yougoslave de Macédoine** »: le précédent Président de l'Académie macédonienne des sciences et des arts a été contacté pour organiser une conférence sur l'efficacité au sein du pouvoir judiciaire. Une large participation a été constatée (le Président de la Cour suprême, les notaires, les membres de l'Académie des sciences et des arts qui traitent de questions juridiques, etc.). Il a été demandé à l'Académie des sciences et des arts de publier tous les sujets liés au rapport.

Turquie: la vérification de la traduction est en cours. Le rapport sera ensuite envoyé aux bibliothèques turques, à la Cour supérieure, au Conseil supérieur des juges, au ministère public. Le rapport a été soumis au ministère de la Justice et présenté sur le site internet du ministère de la Justice.
Des notes d'information ont été transmises à l'agence de presse.

Ukraine: le rapport a été traduit et il a suscité de multiples réactions. Il a été transmis pour des sites internet comme celui de l'Institution des statistiques.

Royaume-Uni: le rapport n'a pas suscité un grand intérêt pour les media.

Lien vers la revue de presse

Activités en cours: quoi de neuf ?

Evaluation des systèmes judiciaires

Cycle d'évaluation 2016-2018

La grille d'évaluation des systèmes judiciaires européens pour le cycle 2016-2018 a été adoptée lors de la 28ème réunion plénière de la CEPEJ en décembre 2016. Elle sera ouverte pour réponse aux correspondants nationaux le 1er juin 2017, sous forme d'un nouvel outil informatique destiné à faciliter la collecte et le traitement des données.

Evaluation par les pairs

Une mission d'évaluation par les pairs des systèmes de statistiques judiciaires a eu lieu en République tchèque en février 2017. Deux autres missions sont prévues cette année, à Chypre (30 et 31 mai) et en Géorgie.

En savoir plus

Délais de procédure

Lors de sa 28ème réunion plénière à Strasbourg les 6 et 7 décembre dernier, la CEPEJ a adopté le document intitulé: « Vers des délais-cadres judiciaires européens – Guide de mise en œuvre », basé sur les travaux du Groupe de travail SATURN sur la gestion des délais judiciaires. Pour la première fois, la CEPEJ donne des indications chiffrées quant aux délais de procédure par catégories d'affaires.

Vers des délais-cadres judiciaires européens – Guide de mise en œuvre

En savoir plus

Qualité de la justice

Lors de sa 28ème réunion plénière, a CEPEJ a adopté un Guide intitulé « Mesurer la qualité de la justice », qui énonce un certain nombre d'indicateurs pour mesurer la qualité des processus et des décisions judiciaires et des services judiciaires. Ces indicateurs se fondent sur la Checklist pour la promotion de la qualité de la justice et des tribunaux ainsi que sur d'autres documents développés par la CEPEJ. Le Guide rappelle que le retour des usagers sur les services fournis par les tribunaux est aussi un élément important de mesure de la qualité de la justice. Ce document a été préparé par le CEPEJ-GT-QUAL sur la base du travail préparatoire de Fabio Bartolomeo (membre de la CEPEJ, Italie)

Guide « Mesurer la qualité de la justice »

La CEPEJ a également adopté, au cours de sa réunion plénière, les « Lignes Directrices Lignes directrices sur la conduite du changement vers la Cyberjustice » - Bilan des dispositifs déployés et synthèse de bonnes pratiques, préparées par le CEPEJ-GT-QUAL sur la base d'un travail préparatoire de Harold Epineuse, expert scientifique (France). A travers ces lignes directrices, la CEPEJ souhaite non seulement contribuer à documenter ce champ en rassemblant des expériences parmi les plus récentes des systèmes judiciaires européens, mais aussi apporter un regard critique sur l'évolution de l'informatique appliqué à la justice dans les dernières années, ainsi que les défis qu'elle pose, tant aux professionnels de la justice qu'aux décideurs publics.

« Lignes Directrices Lignes directrices sur la conduite du changement vers la Cyberjustice » - Bilan des dispositifs déployés et synthèse de bonnes pratiques

La CEPEJ a enfin adopté le document préparé par le CEPEJ-GT-QUAL, sur la base d'un travail préparatoire de Francesco De Santis, expert scientifique (Italie) intitulé:

Mesures structurelles adoptées par des Etats membres du Conseil de l'Europe pour améliorer le fonctionnement de la justice civile et administrative au-delà des recours internes effectifs requis par l'Article 13 de la CEDH - Guide de bonnes pratiques

Programme de formation pour l'organisation d'enquêtes de satisfaction auprès des usagers de la justice

La CEPEJ poursuit son programme de formation pour l'organisation d'enquêtes de satisfaction auprès des usagers de la justice. Les tribunaux qui le souhaitent peuvent bénéficier de l'accompagnement d'experts de la CEPEJ dans ce domaine. Ils sont invités à se faire connaître auprès du Secrétariat de la CEPEJ: stephane.leyenberger@coe.int.

Programmes de formation des tribunaux aux outils de la CEPEJ

La CEPEJ a mis en place un programme de formation des tribunaux à l'application des outils SATURN sur la gestion des délais judiciaires. Il est dispensé par les membres et experts de la CEPEJ. Tout tribunal intéressé par ce programme est invité à contacter stephane.Leyenberger@coe.int.

En savoir plus...

Médiation

La réactivation du groupe de travail de la CEPEJ sur la médiation (CEPEJ-GT-MED) a été annoncée lors de la dernière réunion plénière de la CEPEJ en décembre 2016. Les réunions du GT-MED se tiendront les 23-24 mai et 16-17 novembre 2017, pour poursuivre les travaux en la matière.

En savoir plus

Centre d'innovation de la CEPEJ

Dans le cadre de la mise en place, fin 2016, de sa plateforme d'échange de bonnes pratiques, la CEPEJ attire l'attention sur le plan d'excellence de la justice et d'agenda stratégique 2015-2020 qui a été mis en place par

la Cour Supérieure de justice de Murcia (Espagne). Le Président de la Cour, Monsieur Juan Fernando Armengot Iborra (qui est également membre de la CEPEJ et correspondant national), a présenté ce plan lors de la 28ème réunion plénière de la CEPEJ le 6 décembre dernier. Il est composé de 5 axes principaux :
- Vers une administration transparente de la justice
- Une justice orientée vers les utilisateurs
- Innovation, modernisation et excellence organisationnelle
- Sensibilisation à la constance et sécurité juridiques
- Promotion de l'intégration des outils de leadership et de management

Lien vers le descriptif du projet

En savoir plus...

Soumettez votre candidature pour le Prix « Balance de cristal » 2017

Le Conseil de l'Europe organise la 9ème édition du Prix « Balance de cristal ». L'objectif de ce Prix est d'identifier et de faire connaître les pratiques innovantes récemment mises en œuvre, facilement applicables à d'autres pays ou institutions, et dont l'efficacité a été mesurée, en matière de gestion de procédure, d'organisation des tribunaux et de fonctionnement du système judiciaire en général. La compétition 2017 est ouverte aux tribunaux, aux barreaux, organisations non-gouvernementales ou toute autre instance compétente en matière judiciaire dans un Etat membre du Conseil de l'Europe ou un pays observateur auprès de la CEPEJ. Les dossiers de candidatures doivent répondre aux critères d'éligibilité tels qu'énoncés dans le règlement du Prix et doivent être envoyés au Conseil de l'Europe, par voie électronique de préférence, d'ici le **15 juin 2017**. La remise des prix aux lauréats du concours se déroulera à Edimbourgh (Ecosse, Royaume-Uni) le 27 octobre 2017 dans le cadre de la célébration de la Journée européene de la Justice.

Contact : cepej@coe.int

En savoir plus...

Journée européenne de la justice 2017

La Journée européenne de la Justice est célébrée le 25 octobre de chaque année. Elle est destinée aux citoyens européens, aux étudiants et aux professionnels de la justice. Elle a pour objectif de rendre la justice plus proche des citoyens, d'informer sur les droits, de promouvoir les travaux du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, par exemple par le biais de simulations de procès ou de sessions d'information.

En 2016, l'événement-phare de la Journée Européenne de la Justice a été célébré à Belgrade (Serbie). 19 Etats membres ont organisé des événements spécifiques à l'occasion de cette Journée.

L'événement phare de la CEPEJ dans le cadre de la célébration de la Journée européenne de la justice, se déroulera à Edimbourg, le 27 octobre 2017.

Rapport sur les événements organisés en Europe en 2016 pour célébrer la Journée européenne de la Justice [en anglais]

En savoir plus...

Programmes de coopération de la CEPEJ

La CEPEJ est impliquée dans les programmes de coopération suivants:

- « Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie » (Albanie, Kosovo*)
- « Cadre programmatique de coopération avec les pays du Partenariat oriental (PCF) » (Azerbaïdjan, République de Moldova)
- « Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée (Programme Sud 2) » (Jordanie, Tunisie)
- « Programme d'appui à la réforme du secteur justice – Amélioration du fonctionnement de la justice au Maroc sur la base des outils développés par la CEPEJ » (Maroc)
- « Développer le recours à la médiation dans les litiges en matière civile en Turquie »

[* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut, et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo]

Renforcer l'efficacité et la qualité du système judiciaire slovaque grâce aux outils et à la méthodologie de la CEPEJ
La République slovaque a accordé une contribution volontaire de 700 000 € pour renforcer l'efficacité et la qualité du système judiciaire slovaque grâce aux outils et à la méthodologie de la CEPEJ. L'accord a été signé

le 31 mars 2017 par Mme Marcela Hanusová, Chargé d'affaires a.i., Représentation permanente de la République slovaque et par Mme Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe.

Plus d'informations sur le programme

La CEPEJ et l'administration judiciaire de Lettonie ont lancé un projet de coopération en vue d'une évaluation complète du système judiciaire

Le 21 février 2017, M. Edvins Balševics, Directeur de l'administration des tribunaux de Lettonie, et Mme Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, ont signé un accord sur le financement du projet «Évaluation du système judiciaire letton». Dans le cadre de cet accord, la CEPEJ et l'Administration des tribunaux de Lettonie coopéreront en vue de renforcer l'indépendance, l'efficacité et la qualité du pouvoir judiciaire letton. En particulier, la CEPEJ évaluera la performance globale du système judiciaire national, en appliquant ses outils et sa méthodologie. L'action sera mise en œuvre dans le cadre du projet «Justice pour le développement», avec l'appui du Fonds social européen. Selon l'Agenda 2020 de la Justice UE «Renforcer la confiance, la mobilité et la croissance au sein de l'Union», les politiques judiciaires devraient soutenir la reprise économique, la croissance et la lutte contre le chômage. Les autorités lettones procèdent aux réformes structurelles nécessaires pour que le système judiciaire soit en mesure de rendre une justice rapide, fiable et digne de confiance, ce qui réduirait notablement la durée des procédures judiciaires, favorisant ainsi l'efficacité d'autres politiques. Le projet annoncé devrait faciliter la mise en œuvre des priorités prises par le Ministère de la Justice de Lettonie pour les réformes du secteur de la justice.

Plus d'informations sur le programme

Publications récentes

- Edition 2016 du Rapport "Systèmes judiciaires européens - Efficacité et qualité de la justice" (Les études de la CEPEJ N° 23)
- Rapport thématique: l'utilisation des technologies de l'information dans les tribunaux (Les études de la CEPEJ N° 24)
- Guide de bonnes pratiques sur les mesures structurelles pour améliorer le fonctionnement de la justice au-delà de l'introduction des recours effectifs requis par l'Article 13 CEDH
- Guide « Mesurer la qualité de la justice »
- Guide de mise en œuvre: « Vers des délais-cadres judiciaires européens »
- Lignes directrices sur la conduite du changement vers la Cyberjustice

Courrier des lecteurs

Vous souhaitez réagir à un article publié dans ce numéro ou nous suggérer des thématiques à aborder pour les prochaines éditions ? Envoyez-nous vos suggestions par e-mail à l'adresse suivante : cepej@coe.int.

Evénements à venir - janvier à juillet 2017

3 et 5 mai 2017
Réunion du Groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires européens (GT-EVAL)
Strasbourg, France

4 mai 2017
Réunion des correspondants nationaux
Strasbourg, France

23 et 24 mai 2017
Réunion du Groupe de travail sur la médiation
Strasbourg, France

29-30 juin 2017
Réunion plénière de la CEPEJ
Strasbourg, France

Plus d'informations